

VOTRE LOGEMENT



LE MAGAZINE DE CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT - # 60 - JANVIER 2022



**CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT
S'INSTALLE AU PÔLE
ADMINISTRATIF**





Jean-Pierre GORGES
Président de Chartres Métropole Habitat
Président de Chartres Métropole
Maire de Chartres

Mesdames, Messieurs,

À la fois Hôtel de ville et d'agglomération, le pôle administratif a ouvert ses portes au public le 22 novembre dernier, au cœur de Chartres. Abrisant l'ensemble des services à la population de la ville de Chartres et de Chartres métropole, il est devenu le lieu unique pour l'ensemble de vos démarches.

Les équipes de Chartres métropole Habitat y ont trouvé leur place. C'est donc désormais en cœur de ville qu'elles vous accueillent pour tout renseignement sur votre situation individuelle, le suivi de votre demande de logement, le paiement de votre loyer, la formulation d'une réclamation technique...

Vous êtes déjà nombreux à avoir franchi les portes de ce bâtiment moderne et fonctionnel qui vient parfaitement s'intégrer dans la ville historique. Central, il est accessible à tous en transport en commun ou en voiture individuel (30 minutes de stationnement gratuit sont accordées aux usagers au sein des parkings avoisinants).

Vous trouverez dans ces pages tous les renseignements utiles au parcours de l'utilisateur. Démarches facilitées, temps gagné, tout concourt à mieux vous servir !

Le dynamisme de notre Office s'illustre également par les nombreux programmes en cours de construction qui viendront enrichir sous peu notre parc de logements. L'accession sociale à la propriété reste un axe fort de notre politique. Devenir propriétaire est un projet de vie auquel chacun devrait pouvoir prétendre. Nos équipes sont là pour vous aider à l'envisager.

Que cette année 2022 vous réserve le meilleur en toute chose pour vous comme pour vos proches.

Magazine de
CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT

Directrice de la publication :
Elisabeth Fromont.

Rédaction, photos, mise en page : Sylvie Babel.
s.babel@chartres-habitat.com

Impression :
Imprimerie Addigraphic
Dépôt légal à parution,
n° ISSN : 1635-8139.

Chartres Métropole Habitat
Hôtel de ville et
d'agglomération
Place des Halles
CS 20 137
28 000 Chartres CEDEX.
Tél. 02 37 25 65 25.

Horaires d'ouverture au public :
du lundi au vendredi, de
9 h à 18 h sans interruption,
le samedi, de 9 h à 12 h 30.

chartresmetropolehabitat.com

SOMMAIRE

3 ACTUALITÉS

- L'OFFICE S'INSTALLE AU PÔLE ADMINISTRATIF
- VOS DÉMARCHES EN LIGNE
- CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT ADHÈRE À LA NOUVELLE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE COORDINATION

6 LES CONSTRUCTIONS À CHARTRES

- LES JARDINS DE LA MADELEINE
- RUE DES GRANDES FILLES DIEU
- RUE DE FRESNAY
- RUE GABRIEL PÉRI

8 LES CONSTRUCTIONS DANS L'AGGLO

- À MIGNIÈRES, LUCÉ, LÈVES

10 ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

- DEVEZ-VOUS PROPRIÉTAIRE DANS LE QUARTIER DES HAUTS DE CHARTRES
- NOTRE SÉLECTION POUR JEUNES ACTIFS

12 BONNES PRATIQUES

- VOTRE LOGEMENT À LA BONNE TEMPÉRATURE
- LE RACCORDEMENT DE VOTRE LOGEMENT À LA FIBRE OPTIQUE

13 EN DIRECT AVEC VOUS

- ENQUÊTE DE SATISFACTION : CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT VOUS DONNE LA PAROLE
- DIFFICULTÉS DE PAIEMENT DU LOYER : NE LAISSEZ PAS VOTRE DETTE SE CREUSER
- ENQUÊTES SLS ET OPS : NE PAS RÉPONDRE VOUS EXPOSE À D'IMPORTANTES PÉNALITÉS

15 NUMÉROS UTILES



L'OFFICE S'INSTALLE AU PÔLE ADMINISTRATIF

Les services de Chartres métropole Habitat vous accueillent désormais au Pôle administratif, place des Halles à Chartres

Le Pôle administratif a ouvert ses portes au public le 22 novembre dernier. Il est dorénavant le point d'accueil unique des services de la ville de Chartres, de Chartres métropole et de leurs différents satellites : Chartres métropole Habitat, Chartres métropole Eau, Chartres métropole Assainissement, Synelva, Chartres métropole Transports, Chartres Rénov'Habitat... sans oublier le CCAS et le CIAS.

Mieux vous servir : voilà bien le maître-mot ! Un primo-accueil installé dans le hall principal permet de vous orienter vers les guichets spécialisés, de vous accompagner dans l'utilisation des bornes en libre accès ou encore de vous remettre un dossier de demande de logement. Tout est fait pour faciliter vos démarches.

Chartres Métropole Habitat vous accueille du lundi au vendredi de 9 h à 18 h sans interruption.

Le samedi de 9 h à 12 h 30.

Les numéros de téléphone et adresses mails restent inchangés.



L'accueil général situé dans le hall.



La borne de paiement.

DEUX BORNES DE PAIEMENT

Les locataires disposent de deux bornes de paiement permettant d'effectuer le règlement de leur loyer, de leurs charges ou de leurs arriérés : l'une située au Pôle administratif (disponible du lundi au vendredi ainsi que le samedi matin) l'autre en accès libre rue des Bas Bourgs (du lundi au vendredi de 9 h à 17h30).

Être accueilli **sans rendez-vous** aux Guichets de Chartres Métropole Habitat

1- Si vous souhaitez être reçu par les services d'accueil de Chartres Métropole Habitat pour obtenir des renseignements spécifiques, prenez un ticket

dans le hall principal. Un écran tactile est à votre disposition vous permettant de choisir l'objet de votre visite et d'éditionner un ticket que

vous scannez pour pouvoir accéder aux Guichets des diverses entités.



2 - Votre numéro s'affiche sur un écran et vous êtes reçu aux guichets (G13 ou G14) pour:

- effectuer des démarches courantes ou obtenir un premier niveau de renseignement;

- faire un point sur votre demande de logement ou de mutation;
- obtenir des renseignements concernant l'accession sociale à la propriété;
- déposer une réclamation technique ou signaler un problème de voisinage;

- déposer un dossier, remettre des justificatifs;
- évoquer des difficultés financières;
- obtenir un duplicata d'avis d'échéance.



Être accueilli **sur rendez-vous**

Si vous souhaitez un rendez-vous pour une étude approfondie de votre dossier, il vous suffit de prendre contact par mail ou par téléphone avec le service concerné (voir la liste des numéros utiles en dernière page de ce numéro). Un rendez-vous téléphonique ou physique vous sera proposé.

Le jour convenu, il vous suffira de prendre un ticket "J'ai rendez-vous" à partir de l'écran tactile situé dans le hall principal (ticket disponible 10 minutes avant le rendez-vous) ou de le demander au niveau de l'accueil général. Votre interlocuteur, qui est ainsi informé de votre arrivée, viendra vous chercher. ■



30 MINUTES DE STATIONNEMENT OFFERTES

Dans le cadre d'un rendez-vous avec les services de Chartres Métropole Habitat, 30 minutes de stationnement dans un des parkings Q-Park de Chartres vous seront offertes. Il vous suffit de présenter votre ticket de parking lors de votre entretien.



VOS DÉMARCHES EN LIGNE

De nombreuses formalités peuvent être réalisées sur le site Internet de Chartres Métropole Habitat

Dans la rubrique "Vous êtes locataire"

- ✓ Vous pouvez nous adresser un message via le formulaire de contact. Ce formulaire sera directement adressé au service en charge votre dossier en fonction de l'objet de votre demande. Celui-ci vous recontactera ensuite directement; n'oubliez pas de laisser vos coordonnées.
- ✓ Des modèles de courriers sont à votre disposition.
- ✓ Tous les numéros utiles sont référencés.
- ✓ Vous trouverez des réponses à de nombreuses questions concernant "la vie dans votre logement".

Dans la rubrique "Louer"

- ✓ Vous pouvez remplir une demande de changement de logement.

Dans la rubrique "Acheter"

- ✓ Renseignements sur les modalités d'achat d'un logement social.■

<https://www.chartresmetropolehabitat.com>



Chartres Métropole Habitat adhère à la nouvelle Société Coopérative de Coordination "Logi'EL"

La loi ÉLAN du 23 novembre 2018 oblige les bailleurs sociaux, détenant moins de 12000 logements, à se regrouper. **Chartres Métropole Habitat** a fait le choix de faire partie d'une Société Coopérative de Coordination, prévue par le Code de la Construction et de l'Habitation, avec trois autres organismes :

- **Habitat Eurélien**, Office Public de l'Habitat du Département d'Eure-et-Loir qui gère 9605 logements locatifs sociaux répartis sur plus de 110 communes dans tout le département.

- **Nogent Perche Habitat**, Office Public de l'Habitat de la Communauté de communes du Perche qui gère 1255 logements, principalement implantés sur la commune de Nogent-le-Rotrou.

- la **SA Eure-et-Loir Habitat**, Entreprise Sociale pour l'Habitat qui gère 5258 logements implantés sur 70 communes du département d'Eure-et-Loir.

La Société Coopérative regroupe donc au total près de 22 000 logements sociaux.

Elle porte l'ambition de devenir un acteur de référence au service du développement et de l'aménagement durable des territoires, en améliorant l'attractivité du patrimoine existant par une gestion patrimoniale ambitieuse, et en apportant un service de qualité ainsi qu'un accompagnement social adapté en partenariat avec les acteurs des territoires. Pour autant, Chartres Métropole Habitat demeure votre bailleur et conserve son autonomie, son nom, son identité propre et ses équipes, pour continuer à vous garantir proximité et qualité de service.■

LES JARDINS DE LA MADELEINE

Livraison de 23 logements au 1er trimestre 2022



Les 23 logements en cours de construction aux 5 et 9 rue de La Madeleine seront livrés à la fin du 1er trimestre 2022.

L'immeuble de 13 logements collectifs disposera d'une entrée principale rue de la Madeleine.

Composition :

- 1 Tl bis, 31,85 m², loyer: 342 €.
- 1 TII, 39,18 m², loyer: 421 €.
- 11 TIII, 64,53 à 83,78 m², loyer: 367 à 561 €.

Perpendiculaires à ce bâtiment nous trouverons :

- 6 logements individuels accolés, de type IV en duplex, d'une surface habitable de 86,80 m², loyer: 463 €
 - 4 logements collectifs (de nature intermédiaire avec accès individualisé) de type II de 47 et 48 m², loyers: 483 à 515 €.
- Cet ensemble disposera de 25 places de stationnement dont 6 places couvertes.■



Une maison réhabilitée RUE DES GRANDES FILLES DIEU

Chartres Métropole Habitat a acquis une maison de 180 m² sur un terrain de 1244 m², au 8 rue des Grandes Filles Dieu.

La maison sera réhabilitée et proposera des appartements.■

LES CONSTRUCTIONS EN COURS À CHARTRES

RUE DE FRESNAY, 17 appartements et maisons

2022 verra le démarrage de la construction de 17 logements rue de Fresnay.

Ce programme comprendra:

● **12 logements intermédiaires** (à mi-chemin entre le collectif et l'individuel):

2 types II de 52,59 m², dotés d'une place de stationnement extérieure;
10 types III, de 64,67 m² avec deux places de stationnement extérieures.

● **5 logements individuels:**
maisons de type IV de 77,85 m², avec

deux places de stationnement dont une couverte.

Chauffage et production d'eau chaude: individuel au gaz.■



RUE GABRIEL PÉRI, 19 appartements

Le programme de rénovation de l'École Normale, à l'angle de la rue du 14 juillet et de la rue Gabriel Péri, prévoit la création d'une résidence pour seniors ainsi que la construction de 37 logements répartis au

sein de deux bâtiments.

Chartres Métropole Habitat va acquérir 19 de ces logements en construction et autant de places de stationnement en parking souterrain.

Composition:

- 4 types I, de 29,8 à 35 m²
- 11 types II, de 43 à 49 m²
- 4 types III de 60 à 61,6 m².■



19 logements seront situés dans ce bâtiment en cours de construction.

LES CONSTRUCTIONS DANS L'AGGLO

Mignières

14 APPARTEMENTS ET MAISONS LIVRÉS

Les logements collectifs.



Les logements individuels



14 logements ont été livrés à Mignières.

Ce programme se situe en plein cœur de village, à proximité de la Chapelle et des services municipaux (mairie, bibliothèque, salle des fêtes).

Il s'agit de six logements individuels et de huit petits collectifs qui peuvent être destinés, en tant que de besoin, à l'accueil des aînés de la commune en rez-de-chaussée; ils pourront rester ainsi au cœur de la vie du village et en proximité des commerces.

Composition

8 appartements :

4 types II et 4 types III

6 maisons individuelles :

2 types III et 4 types IV. ■



Vue du séjour.

LES CONSTRUCTIONS DANS L'AGGLO

Lucé

48 APPARTEMENTS EN COURS

48 logements seront livrés aux 14 et 16 avenue Coriolan à Lucé durant l'été 2022. Cette résidence "Carré Novela" se situe dans le récent quartier du Carré d'or.

Les étages seront desservis par un ascenseur et le bâtiment sera doté de 48 places de stationnement privatives en sous-sol.

Les loyers seront de type intermédiaire c'est-à-dire à mi-chemin entre le logement social et le logement privé.

Composition: 1 type I bis, 15 types II, 20 types III, 12 types IV. ■



Lèves

15 LOGEMENTS ET DES LOCAUX D'ACTIVITÉS



Le programme dénommé "Parc du bois lion" sera construit sur la zone dite "du Champ de foire" à Lèves, entre la rue Gérard Philippe et la rue de La Chacatières, aménagée par Chartres Aménagement.

Il porte sur la réalisation de 15 logements collectifs et 4 locaux d'activités.

Le programme se distinguera par la sobriété des volumes et des couleurs: gris foncé au rez-de-chaussée et de teinte blanche à

l'étage.

L'accès à l'étage se fera par un escalier extérieur. Un cheminement piéton avec éclairages longera la construction.

Composition

Au rez-de-chaussée:

3 types II, 1 type III

À l'étage:

1 studio, 8 types II, 2 types III.

21 places de stationnement extérieures. ■

4 APPARTEMENTS

Chartres Métropole Habitat a acquis 4 logements avenue Marcel Proust à Lèves. Ils s'inséreront dans un ensemble en cours de construction comprenant au total 14 logements dont 10 individuels.

L'immeuble aux tons pierre rosée et ivoire sera clos de murets. Les appartements seront desservis par un escalier extérieur commun. Chacun sera associé à deux places de stationnement.

Composition: 4 types III.

Livraison prévisionnelle: été 2022. ■



DEVENEZ PROPRIÉTAIRE AUX HAUTS DE CHARTRES

Chartres Métropole Habitat ouvre à la vente une centaine de logements, collectifs et individuels, dans le quartier des Hauts de Chartres.



19 et 21, rue Raymond Isidore



23 et 26, rue des Hauts de Chartres



23 et 25, rue Raymond Isidore



52, 54, 56, rue Raymond Isidore

Chartres Métropole Habitat ouvrira à la vente 116 logements situés dans le quartier des Hauts de Chartres durant le premier trimestre 2022.

Sont concernés des logements collectifs ainsi que des logements individuels.

L'accession sera proposée aux locataires en place et, au fur et à mesure que les logements se libéreront, aux autres locataires de l'Office.

Les adresses concernées sont les suivantes :

Logements individuels

- ✓ 2, 4, 6, 8, rue Raymond Isidore.
- ✓ 15 et 17, rue Raymond Isidore.
- ✓ 22, 24, 26, 28, rue Raymond Isidore.
- ✓ 31, 33, 35, 37, 39, rue Raymond Isidore.
- ✓ 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, rue Raymond Isidore.

- ✓ 20, 22, 24, 26, 28, 30, rue des Hauts de Chartres.
- ✓ 2, 4, 6, 8, allée du Marché Guion.
- ✓ 12, 14, 18, rue des Hauts de Chartres.

Logements collectifs

- ✓ 10, 12, 14, 16, 18, 20, rue Raymond Isidore.
- ✓ 19, 21, 23, 25, rue Raymond Isidore.
- ✓ 1 et 3, rue Raoul Brandon.
- ✓ 2, 4, 6, rue Raoul Brandon.
- ✓ 16, rue des Hauts de Chartres.

Les prix des logements proposés en accession sont actuellement à l'étude et tiendront compte des prix planchers fixés par le Conseil d'Administration de l'Office, soit, 1 200 € du m² pour les logements collectifs et 1 400 € du m² pour les logements individuels. ■

NOTRE SÉLECTION POUR JEUNES ACTIFS

Chartres Métropole Habitat dispose de logements, du studio au type II, adaptés au budget des jeunes actifs.

Contactez nos conseillers pour plus d'informations ou demander à visiter un logement.

☎ 02 37 25 65 93

✉ accession@chartres-habitat.com



TYPE 1 - 68 026 EUROS



Dans une résidence proche des commerces et des transports en commun, Chartres Métropole Habitat vous propose un appartement de type 1 offrant une grande pièce de vie, un cellier, un coin cuisine et une salle de bains.

Dans copropriété de 96 logements.

Charges mensuelles de copropriété : 59 €.

Taxe Foncière : 680 €.

Prix : 68 026 €, hors frais de notaire.

Surface : 43 m² environ.

DPE : C - GES : D

TYPE 2 - 116 280 EUROS



Dans une résidence calme, verdoyante, sécurisée et proche du centre-ville, Chartres Métropole Habitat vous propose un bel appartement de type 2 offrant une entrée, un séjour, une cuisine indépendante, une chambre, une salle d'eau et des toilettes séparées. Possibilité de louer un emplacement de parking et une cave auprès de Chartres Métropole Habitat (loyers attractifs).

Dans copropriété de 27 lots.

Charges mensuelles de copropriété 75 €.

Taxe Foncière : 1 124 €.

Prix : 116 280 €, hors frais de notaire.

Surface : 57 m² environ.

DPE : C - GES : A

TYPE 2 - 117 375 EUROS



Sur les bords de l'Eure dans un secteur calme et convoité, 2 Pièces offrant entrée, séjour, cuisine indépendante ouverte, chambre, salle de bains, à 5 minutes à pied du centre-ville et 10 minutes à pied de la gare. Possibilité de stationner gratuitement (secteur jaune).

Cave incluse dans le prix de vente.

Dans copropriété de 36 lots.

Charges mensuelles de copropriété : 53 €.

Taxe Foncière : 700 €.

Prix 117 375 €, hors frais de notaire.

Surface : 44 m² environ.

DPE : D - GES : E

VOTRE LOGEMENT À LA BONNE TEMPÉRATURE



La période de chauffage est généralement comprise entre le 15 octobre et le 15 avril. Toutefois, ces dates ne figurent dans aucun texte, elles peuvent donc varier en fonction de la précocité du froid. Chartres Métropole Habitat suit pour cela les prévisions météorologiques; lorsque le thermomètre descend en dessous d'une certaine température pendant plusieurs jours consécutifs, les installations sont alors mises en service.



Le décret n° 79-907 du 22 octobre 1979, fixe à 19 °C la température suffisante dans les appartements.

En habitat collectif, les chaufferies collectives sont programmées pour procurer ces températures de confort.



Quand les températures extérieures sont douces vos radiateurs peuvent être

froids. Cela ne signifie pas que votre appareil est en panne mais que la température de confort est maintenue et cela ne nécessite donc pas le déclenchement de vos appareils de chauffage.



Le système de télégestion des chaufferies collectives permet de contrôler à distance le bon fonctionnement des installations de production de chaleur. Ce dispositif permet de détecter et réparer les éventuelles pannes avant même que le locataire n'ait eu à en subir les effets.



Chartres Métropole Habitat a souscrit un contrat d'entretien pour les appareils de chauffage au gaz situés dans les logements individuels. Cette visite de contrôle annuelle obligatoire permet au technicien de détecter tous dysfonctionnements.

Quelques conseils



Baisser la température d'un degré permet de réaliser 7 % d'économies sur la facture.

Lorsque vous vous absentez toute une journée, il est inutile de couper les radiateurs le matin pour les rallumer à votre retour. Cela ne permet pas de réaliser des économies. Il est conseillé de les

laisser fonctionner en baissant la température de quelques degrés seulement et de l'augmenter à votre retour.

N'encombrez pas l'espace autour de vos radiateurs. Ne placez pas de meubles ou des rideaux épais devant. Pour votre sécurité ne faites pas sécher du linge trop près des radiateurs électriques. ■

LE RACCORDEMENT DE VOTRE LOGEMENT À LA FIBRE OPTIQUE

L'opérateur Orange poursuit le déploiement de la fibre optique sur le territoire de Chartres Métropole Habitat.

Pour les immeubles, le réseau est amené jusque dans les parties communes. Pour les logements individuels et les petits collectifs (jusqu'à quatre appartements), un boîtier de connexion est placé dans la rue.

Il appartient ensuite à chaque habitant de faire appel à l'opérateur de son choix afin de procéder au prolongement du réseau jusqu'à son logement.

- Vous recevrez ensuite une autorisation de réalisation des travaux de raccordement.

- Vous devrez informer Chartres Métropole Habitat à l'issue des travaux.

Ces démarches participent au suivi et à la bonne exécution des travaux jusque dans votre logement. ■

Vos démarches avant raccordement

- Le raccordement doit faire l'objet d'une demande d'autorisation de travaux auprès du bailleur. À cet effet, adressez un courrier postal à l'intention du Pôle Gestion du Patrimoine de Chartres Métropole Habitat (Pôle Administratif - Hôtel d'agglomération, Place des Halles, CS 20 137, 28000 Chartres Cedex).

- Un gestionnaire se déplacera à votre domicile afin de délivrer des conseils d'installation.





Enquête de satisfaction

VOUS AVEZ LA PAROLE

Chartres Métropole Habitat réalise régulièrement des sondages auprès de l'ensemble des locataires afin de recueillir leurs avis, et évaluer leur niveau de satisfaction.

Les résultats de ces enquêtes sont ensuite analysés afin de mieux cerner vos attentes et réfléchir à des actions à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de votre environnement



proche, les conditions de logement ou le niveau des services qui vous sont rendus.

L'enquête qui vous a été adressée au mois de novembre abordait ces thématiques :

- La qualité de votre environnement (des espaces communs, des espaces verts, des places de stationnement) et la propreté des lieux.
- Le chauffage et les ascenseurs.
- La qualité des prestations offertes par notre prestataire Cogemust dans le cadre du contrat multiservice (robinetterie, plomberie, équipements sanitaires, serrurerie quincaillerie, menuiseries extérieures et intérieures, interphonie, système de ventilation, électricité, installation de gaz, boîtes aux lettres). ■

RAPPEL AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Chartres Métropole Habitat lance une nouvelle campagne de sensibilisation sur le respect des parties communes et le bien vivre ensemble avec des affiches plus ludiques apposées dans les halls d'immeubles.



EN DIRECT AVEC VOUS

DIFFICULTÉS DE PAIEMENT DU LOYER

Ne laissez pas votre dette se creuser !

Les situations d'impayés peuvent avoir pour origine des motifs divers : un budget serré, des problèmes de santé, la situation familiale, une perte d'emploi ou un emploi précaire, une dépense imprévue, une situation de surendettement, des crédits à la consommation multiples...

En cas de difficultés pour payer le loyer et les charges, qu'il s'agisse d'un problème passager ou plus sérieux, il est important de contacter rapidement les conseillers de Chartres Métropole Habitat afin d'expliquer votre situation et chercher des solutions avant que la dette ne s'aggrave.

Il pourra vous être proposé, des solutions afin de régler votre dette ou de la stabiliser et éviter ainsi de passer à une phase contentieuse : un échéancier de règlement, l'orientation vers des structures d'aides adaptées, la constitution d'un dossier FSL, ou encore un logement avec un montant de loyer inférieur.■

📞 Contact : 02 37 25 65 95

✉️ paiementdesloyers@chartres-habitat.com

Rencontrez nos conseillers

chargés de la prévention

et du traitement des impayés

lors des permanences sociales

2, Place de Spire

Mercredis et vendredis matins,

9h15 à 11h45,

la première quinzaine de chaque mois.

19, Place Saint-Louis

Les mercredis et les vendredis après-midi

De 14h15 à 16h45,

la première quinzaine de chaque mois.

ENQUÊTES SLS ET OPS

Ne pas répondre vous expose à des pénalités

Chartres Métropole Habitat a adressé par courrier :

- l'enquête Supplément de Loyer de Solidarité (SLS) aux locataires ne bénéficiant pas d'aide au logement.

Ne pas y répondre engendre la facturation d'un surloyer mensuel pouvant atteindre 1 000 euros.

- l'enquête Occupation du Parc Social (OPS) pour les bénéficiaires d'une aide au logement.

Ne pas y répondre engendre la facturation d'une pénalité de retard de 7,62 euros pour chaque mois de retard.

Ces enquêtes sont imposées par la Loi.

Si vous n'avez pas répondu à l'une ou l'autre de ces enquêtes contactez dans les meilleurs délais le service compétent.■

📞 Contact : 02 37 25 65 14

✉️ attribution@chartres-habitat.com

CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT
DISPOSE DE PLACES DE PARKING



RENSEIGNEMENTS

02 37 25 65 94

attribution@chartres-habitat.com

À VOS AGENDAS



Fort du succès rencontré lors de la première édition du Rallye de la laïcité en 2019, le Conseil Citoyen des Clos a décidé de proposer une deuxième édition samedi 22 janvier. Le rendez-vous est fixé à 15h à la Maison Pour Tous des Petits Clos.

Au programme : visite du Théâtre de Chartres, de l'Hôtel de Ville et du Pôle administratif, de la bibliothèque Louis Aragon de la Madeleine, de la mosquée Anous-sra et de l'église St Paul située au sein du quartier des Clos.

Cette journée sera suivie d'un repas du monde, dans un esprit de convivialité et d'échanges.

Inscriptions préalables au 07 83 62 40 85 et pass sanitaire requis.

NUMÉROS UTILES

ACCUEIL ET STANDARD

Pôle Administratif - Hôtel d'agglomération - Chartres Métropole Habitat - Place des Halles à Chartres Tél. 0237 256525.

Du lundi au vendredi: 9 h à 18 h, SANS INTERRUPTION - le samedi: 9 h à 12 h30

www.chartresmetropolehabitat.com

Les conseillers répondent à vos questions sur appel téléphonique ou courriel. Pour être reçu, prenez rendez-vous.

DEMANDE DE LOGEMENT OU DE CHANGEMENT DE LOGEMENT

Permanence téléphonique: 0237 256594,
les mardis et mercredis de 9 h à 12 h30 et le jeudi de
13 h30 à 17 heures,
attribution@chartres-habitat.com

RÉCLAMATIONS OU TROUBLES DE VOISINAGE

0237 256550 - reclamation@chartres-habitat.com

DIFFICULTÉS FINANCIÈRES, PAIEMENT DU LOYER

APL
RLS (réduction de loyer de solidarité)
Permanences sociales
0237 256595 - paiementdesloyers@chartres-habitat.com

SLS (SUPPLÉMENT DE LOYER DE SOLIDARITÉ)

0237 256514

AVIS D'ÉCHÉANCE, CHARGES

0237 256505 - comptalocative@chartres-habitat.com

PRÉAVIS, ÉTATS DES LIEUX, BADGES, INTERVENTIONS TECHNIQUES

0237 256554 - secretariatdtp@chartres-habitat.com

ACCOMPAGNEMENT DES GRANDS SENIORS

0237 256590 - reclamation@chartres-habitat.com

PERSONNEL PROXIMITÉ

0237 345327
(employés d'immeubles, service enquêtes et médiations)
proximite@chartres-habitat.com

PERMANENCE TRANQUILLITÉ

0237 345327 - proximite@chartres-habitat.com
du lundi au vendredi de 17 h00 à 20 h00

ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

0237 256593 - accession@chartres-habitat.com

SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

0237 252595 - syndic@chartres-habitat.com

BESOIN D'UNE INTERVENTION TECHNIQUE - Contactez directement les prestataires suivants

CONTRAT MULTISERVICE - COGEMUST 0257 47 01 70

- Robinetterie, plomberie
- Interphonie
- Systèmes de ventilation (logements collectifs)
- Installations électriques à l'intérieur du logement
- Vérification des installations gaz du logement
- Serrurerie, quincaillerie (y compris porte palière)
- Menuiseries extérieures et intérieures
- Boîtes aux Lettres

EAU CHAUDE ET CHAUFFAGE INDIVIDUEL

ENGIE HOME SERVICES 0977 405825

- Chaudière gaz, convecteur gaz, chauffe-eau ou chauffe-bains gaz

COGEMUST 0257 47 01 70

- Chauffe-eau électrique, chauffe-eau thermodynamique, convecteur électrique, chaudière électrique, pompe à chaleur.

SERVICE DES RÉCLAMATIONS

DE CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT 0237 256550

- Eau chaude et chauffage collectif
- Ascenseur
- Portails coulissants, portes automatiques
- Vide-ordures (un site concerné)
- Réception TV/TNT
- Réseau d'évacuation


DÉSINSECTISATION, DÉRATISATION, DÉSOURISATION SAPIAN (NOUVELLE DÉNOMINATION DE ISS FACILITY)

0238 760211

ASTREINTE TECHNIQUE - 0237 25 25 99

En cas d'URGENCE, le soir après 18 heures,
le week-end et les jours fériés.

Uniquement lorsqu'il y a danger
pour les personnes ou les bâtiments.



*Jean-Pierre Gorges, Président
de Chartres Métropole Habitat,
Samuel Lemercier, Directeur Général,
les membres du Conseil d'Administration,
ainsi que le personnel,
vous présentent leurs meilleurs vœux
pour 2022.*